

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Séance du 11 septembre 2025

Nombre de présents			Date de convocation	Date d'affichage de la convocation
En exercice	Présents	Votants	4 septembre 2025	4 septembre 2025
23	18	221		

Délibération n° 2025 09 07 : Tableau des effectifs

L'an deux mille vingt-cinq, **le jeudi 11 septembre à dix-neuf heures trente**, le conseil municipal de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie de la Commune déléguée de Saint-Germain-de-Marencennes, sous la présidence de Christophe FOLOPPE, Maire.

Membres présents : Isabelle DUMONT, Julien CHAMPION, Valérie RIVÉ, Jean-Yves BOUCARD, Nadia MORIN, Hervé THOPRIEUX, Monique FRADET, Cédric ROUSSEAUX, Christèle ROBLIN, Sébastien ROCCHI, Jany JONEAU, Mickaël BOUYER, Steven LARGEAUD, Jean-François MALTERRE, Berend KAMP, Gwenaëlle DENIS, Jean-Pierre PARONNEAU.

Membres absents non représentés : Philippe CLAIR

Membres absents représentés : Martine HERMANN (donne pouvoir à Monique FRADET), Martine YVON (donne pouvoir à Jean-Yves BOUCARD), Thierry CHARNEAU (donne pouvoir à Christophe FOLOPPE), Delphine VINET (donne pouvoir à Mickaël BOUYER).

Secrétaire de séance : Valérie RIVÉ

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire, rapporteur, explique qu'il convient de doter les services municipaux du personnel qualifié nécessaire à leur bon fonctionnement,

Vu le budget communal,

Il est demandé au conseil municipal d'approuver le tableau des effectifs comme suit :

Poste occupé						
Date et n° de délibération portant création ou modification du temps de travail	Grade	Cat	Durée hebdo du poste en centième	Statut (stagiaire, titulaire, contractuel)	Temps de travail (en %)	
Filière Administrative						
N° 2022DE03-0022 du 21/03/2022	Rédacteur	B	35,00h	Titulaire	100%	
N° 1996-34 du 13/08/1996 modifié N° 2015-14 du 23/03/2015	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	35,00h	Titulaire	100%	
N° 13042017.02 du 13/04/2017	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	35,00h	Titulaire	100%	
N° 18012021.007 du 18/01/2021	Adjoint administratif	C	19,58h	Titulaire	100%	
N° 2023_01_13 du 23/01/2023	Adjoint administratif	C	35,00h		100%	Vacant

Filière Technique						
N° 2013-41 du 24/06/2013 modifié au 06/07/2020	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	35,00h	Titulaire	100%	Vacant

AR Prefecture

017-200080091-20250911-20250907-DE
Reçu le 18/09/2025

N° 2023_06_10 du 05/06/2023	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	28,00h	Titulaire	100%	
25/09/2008 modifié au 03/06/2019 N° 03062019.109	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	35,00h	Titulaire	100%	
N° 86 du 28/09/2009	Adjoint technique	C	35,00h	Titulaire	100%	
N° 03062019.52 du 03/06/2019	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	28,55h	Titulaire	100%	
N° 2002-09 du 08/02/2002 modifié N° 2016-69 du 25/10/2016	Adjoint technique	C	24,00h	Titulaire	100%	Vacant
N° 2004-24 du 23/08/2004 modifié N° 2017-07 du 16/01/2017	Adjoint technique	C	24,00h	Stagiaire	100%	Vacant
N° 2022DE02-014 du 21/02/2022	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	28,00h	Titulaire	100%	
N° 18012021.009 du 18/01/2021	Adjoint technique	C	29,75h	Titulaire	100%	
N° 2023_12_13 du 18/12/2023	• Adjoint technique principal de 2^{ème} classe • Adjoint technique principal de 1^{ère} classe	C	35,00h		100%	Vacant
N°2025_07_11 du 3 juillet 2025	• Adjoint technique saisonnier jusqu'au 31/10/2025	C	35,00h		100%	Vacant
N°2025_09_06 du 9/09/2025	• Adjoint technique	C	35,00h	Stagiaire	100%	
Filière Médico-Sociale						
N° 22032018.18 du 22/03/2018	Adjoint Spécialisé des écoles maternelles Principal 2 ^{ème} classe	C	29,75h		100%	Vacant
N°04102021-059 du 04/10/2021	Adjoint Spécialisé des écoles maternelles Principal 1 ^{ère} classe	C	29,75h	Titulaire	100%	dispo

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Donne** acte au rapporteur, des explications détaillées ci-dessus,
- **Approuve** le tableau ci-dessus,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication, l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité signataire ou d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Poitiers – Hôtel Gilbert – 15 rue de Blossac – CS 80541 – 86020 Poitiers Cedex ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site <https://www.telerecours.fr/>.

Fait et délibéré les jours, mois et ans désignés ci-dessus.
Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance,

Valérie RIVÉ

Affiché, publié et envoyé au Contrôle de Légalité le 18 septembre 2025

SAINT-PIERRE-LA-NOUE
Le 11 septembre 2025
Le Maire,

Christophe FOLOPPE

